



refus volontaire achat immobilier

Par **thump**, le **04/10/2009** à **12:36**

Bonjour,

j'ai signé un sous-seing le 18 juin pour l'achat d'une maison.

Le 20 septembre, je ne désirai plus acheter cette maison car je vais peut-être changé de travail (+ de 60 km de la maison)

J'ai signalé cela à l'agence qui m'a dit que j'étais obligé d'acheter car j'avais reçu un dossier de prêt (le 1 septembre).

Mais j'ai également reçu un refus d'une autre banque.

J'en ai informé le notaire le 26 septembre et lui ait fait passé ma lettre de refus de prêt en courrier simple.

Mais j'étais déjà hors délai.

Sur le compromis, les dates ne sont pas du tout respectées, et je ne vois pas d'indemnités si je ne souhaite plus acheter.

Quelles seront les conséquences ?

Merci